

Livret d'information des proches

Informations utiles à l'hospitalisation de votre enfant



Sommaire

Le Centre Hospitalier
du Rouvray et
l'Unité Arthur Rimbaud



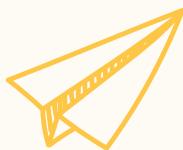
page 1

Son arrivée



page 12

Le temps de
l'hospitalisation



page 20

Sa sortie



page 28



Le Centre Hospitalier du Rouvray et l'unité Arthur Rimbaud



Le Centre Hospitalier du Rouvray

Le Centre Hospitalier du Rouvray est un établissement public de santé spécialisé dans la prise en charge des patients atteints de maladies mentales.

Les missions du centre hospitalier du Rouvray sont :

- La prévention
- Le diagnostic
- Le soin
- La réhabilitation psycho-sociale
- La réinsertion scolaire et familiale.

Le centre hospitalier du Rouvray est aussi :

- Un centre d'information et de recherche
- Un centre de formation.

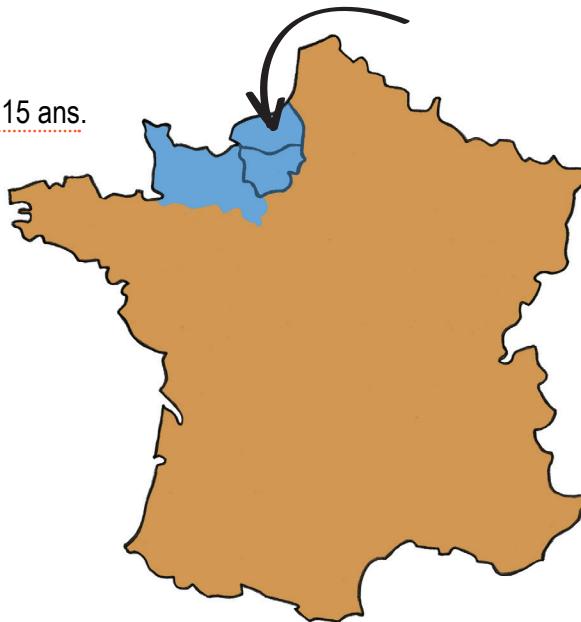
L'unité

L'Unité Régionale d'Hospitalisation psychiatrique pour enfants et adolescents est aussi appelée Arthur Rimbaud.

Cette unité est située au Centre Hospitalier du Rouvray.
L'Unité Arthur Rimbaud a une mission régionale, en Normandie.

Les départements couverts sont la Seine-Maritime et l'Eure.
Arthur Rimbaud est une unité d'hospitalisation à temps plein.

Elle est ouverte 7 jours sur 7, toute l'année.
Elle accueille 10 enfants et adolescents âgés de 5 à 15 ans.



Quels sont les enfants et adolescents qui peuvent être hospitalisés dans l'unité Arthur Rimbaud ?

- Un enfant est hospitalisé dans l'unité lorsqu'il présente un état de décompensation psychiatrique aigue.

Un état de décompensation signifie que la douleur mentale est trop forte pour être supportée par l'enfant.

Particularités :

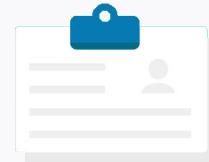
- les enfants de moins de 14 ans sont accueillis en priorité.
- Les orientations des autres enfants n'ayant pas pu être accueillis par l'unité Arthur Rimbaud peuvent être :
 - l'unité d'hospitalisation pour adolescents, L'Astrolabe, au Centre Hospitalier du Rouvray
 - le CHU de Rouen
 - le Nouvel Hôpital de Navarre à Evreux
 - Un service de psychiatrie adultes au Centre Hospitalier du Rouvray.
- Les enfants de plus de 12 ans et domiciliés dans la région du Havre sont réorientés vers le service Equinoxe de l'hôpital Pierre Janet.

Les professionnels de service qui accompagnent votre enfant

L'équipe est composée :

- de 2 pédopsychiatres
- d'1 cadre de santé
- d'1 secrétaire
- d'1 psychologue
- d'1 neuropsychologue
- d'1 psychomotricien
- d'1 assistant du service social
- d'1 interne en psychiatrie
- d'infirmiers
- d'aides-soignants
- d'éducateurs spécialisés
- d'agents de nettoyage
- d'1 professeur des écoles

Le professionnel porte un badge qui permet de connaître son nom et son métier.
Tous les personnels respectent le secret professionnel.



Les partenaires de l'unité

Les parents

Les rendez-vous avec la famille et les professionnels sont indispensables pour :

- connaître l'histoire de votre enfant et de sa famille
- connaître son quotidien
- vous expliquer les soins qu'il reçoit.

Ces rendez-vous sont organisés par les professionnels de l'unité.

Lorsque vous rendez visite à votre enfant dans le salon de visite, un professionnel peut être présent.

Les professionnels vous accompagnent afin que les rencontres se déroulent le mieux possible.

Les partenaires hospitaliers

Une hospitalisation utile pour votre enfant nécessite un travail entre l'unité Arthur Rimbaud et des partenaires.

Ces partenaires peuvent être :

Les services de pédiatrie :

- CHU de Rouen
- CHI Elbeuf Louviers Val de Reuil
- CH d'Evreux.

Les services de psychiatrie adulte, enfant et adolescent :

- Unité de psychopathologie au CHU de Rouen
- Unité de psychopathologie au Havre
- Unités de psychopathologie en région Parisienne
- Unité Mobile pour Adolescents Hospitalisés du CH du Rouvray.

Les services de soins ambulatoires régionales :

- Centres médico-psychologiques (CMP)
- Centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP)
- Hôpitaux de jour enfants et adolescents,
- Maisons des adolescents (MDA)
- Service d'accueil familial thérapeutique (SAFT)
- Centre ressources autisme de Normandie Seine-Eure (CRANSE).

Des partenaires extrahospitaliers :

- Les structures médico-éducatives : institut médico-éducatif (IME), institut thérapeutique éducatif et pédagogique (ITEP), Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)
- La justice : juge aux affaires familiales, juge pour enfant, Protection judiciaire de la jeunesse
- L'éducation nationale
- Aide sociale à l'enfance (ASE).



Son arrivée



L'arrivée de votre enfant à l'hôpital

L'hospitalisation de votre enfant est nécessaire.

C'est le médecin qui la décide avec votre accord ou accord des tuteurs légaux.

Parfois, l'hospitalisation peut se faire à la demande d'un juge.

Le jour et l'heure d'arrivée de votre enfant sont programmés par les professionnels du service.

Qui peut demander l'hospitalisation de mon enfant à l'unité Arthur Rimbaud ?

- mon médecin traitant
- un médecin
- un pédopsychiatre.



Préparer l'admission de mon enfant à l'hôpital

Lors de l'admission de votre enfant à l'hôpital, merci de donner à un professionnel de l'unité :

- Vos cartes d'identité (pour les 2 parents)
- Votre attestation de sécurité sociale
- L'attestation de sécurité sociale de votre enfant
- Votre carte de mutuelle si vous en avez une
- Le carnet de santé de votre enfant
- Une photographie petit format de votre enfant
- L'ordonnance éventuelle de votre enfant
- Tout papier utile à l'hospitalisation.



Les professionnels vont vous demander de signer des documents.

Ils vont vous demander d'apporter des vêtements et des objets appartenant à votre enfant.

Il vous est recommandé de marquer les vêtements de votre enfant avant son admission.

Votre enfant peut apporter :

- un poste CD ou un MP3
- quelques petits jouets
- des livres
- des photos
- ses doudous

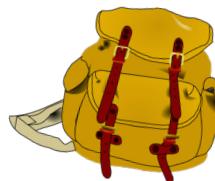


Il est interdit d'apporter :

- un téléphone portable
- une console
- tous les objets pouvant prendre des photographies ou filmer
- des objets dangereux (ciseaux, rasoirs, couteau, briquet, cutter, allumettes, arme...)
- drogues, cigarettes, alcool.



Une vérification du contenu du sac de votre enfant est effectuée par les professionnels du service.





Le temps d'hospitalisation



L'hospitalisation ne représente qu'une étape dans le parcours de soins de votre enfant.

Pourquoi mon enfant doit rester quelques temps à l'hôpital ?

Le service Arthur Rimbaud réalise une évaluation globale :

- l'état psychique de votre enfant
- son environnement quotidien.

Après un temps d'observation, le projet thérapeutique individualisé est réalisé. Le projet thérapeutique individualisé regroupe tous les soins que votre enfant va recevoir pendant l'hospitalisation. Il est validé par le médecin du service.

La première semaine de votre enfant à l'hôpital

La première semaine à l'hôpital de votre enfant implique dans l'idéal une mise à distance avec sa famille et l'école.

Vous pouvez appeler par téléphone les professionnels du service pour savoir comment va votre enfant.

Après une semaine, un rendez-vous avec le médecin vous est proposé.

Le médecin va vous expliquer :

- le déroulement de la première semaine de votre enfant
- les soins qui vont être mis en place
- le déroulement des visites et des échanges téléphoniques avec votre enfant.

Durant ce rendez-vous, vous verrez votre enfant.



Un rendez-vous avec l'assistant social peut vous être proposé.

L'assistant social va vous aider :

- à faire un bilan social
- à réaliser vos démarches.

Les soins pour votre enfant à l'hôpital

Les professionnels de l'unité sont chargés de l'élaboration du projet thérapeutique individualisé.

Le projet thérapeutique individualisé regroupe tous les soins que votre enfant va recevoir pendant l'hospitalisation.

Ce projet thérapeutique individualisé est mis en place avec votre accord.

Le projet thérapeutique individualisé peut comprendre :

- Les rendez-vous de votre enfant et de sa famille
- Les temps d'école
- Les médicaments éventuels de votre enfant

Vous êtes informés : pour chaque nouveau médicament donné à votre enfant.

- Les ateliers auxquels votre enfant participe : peinture, cinéma, promenade, vélo...
- La prise en charge de votre enfant en chambre d'hypostimulation si besoin.
- La chambre d'hypostimulation est une pièce pour apaiser votre enfant.
- Votre enfant est emmené dans cet espace quand il ne va pas bien.
- C'est le médecin qui décide et prescrit quand votre enfant a besoin d'y aller.



La vie quotidienne de votre enfant à l'hôpital

Les échanges avec la famille

Au bout d'une semaine d'hospitalisation, deux appels téléphoniques par semaine sont mis en place avec présence d'un professionnel.

Il y a un appel entrant par la famille et un appel sortant par votre enfant. Ces appels sont passés entre 18h30 et 19h30.

Des cas particuliers existent et peuvent vous concerner. Ils vous sont expliqués par les professionnels du service.

Le reste du temps, vous pourrez appeler l'équipe pour prendre des nouvelles de votre enfant.



Les repas

Votre enfant prend ses repas dans la salle de restauration de l'unité Rimbaud.

Les professionnels et les autres enfants du service sont également présents.

Les repas sont équilibrés et sont réalisés par les professionnels de la cuisine de l'hôpital.

Vous n'êtes pas autorisés à apporter de la nourriture à votre enfant.

Seuls les bonbons, les gâteaux et les chocolats sont acceptés sur accord de l'équipe soignante.



La chambre et le sommeil

Votre enfant a sa propre chambre dans l'hôpital.

Les autres enfants ne sont pas autorisés à y entrer.

Votre enfant ne doit pas aller dans la chambre des autres enfants.



Les professionnels peuvent à tout moment aller dans la chambre de votre enfant pour des raisons de sécurité.

Votre enfant doit ranger ses jouets.

Il doit faire son lit tous les matins avant le petit déjeuner si possible.

En dehors des vacances scolaires, les enfants vont dans leur chambre à 20h30.

Votre enfant doit rester silencieux pour respecter le sommeil des autres enfants.

Une veilleuse peut être allumée dans sa chambre.

Les "temps calme"

Un temps calme est demandé chaque jour aux enfants de 13h30 à 14h30. Votre enfant peut se détendre, jouer et se reposer seul dans sa chambre.

Un second temps calme est proposé de 18h30 à 19h15.



L'hygiène

Votre enfant doit se laver les dents le matin et le soir.

Il doit prendre une douche une fois par jour.

Il peut se laver après le petit déjeuner ou le soir avant le dîner.

Les professionnels supervisent la toilette pour s'assurer de son bon déroulement.

Les draps et le linge de toilette sont fournis par l'unité.

L'entretien du linge personnel de votre enfant reste à votre charge.

Votre enfant doit se laver les mains :

- avant chaque repas
- après chaque passage aux toilettes.



Les règles de vie

La vie en collectivité impose des règles que nous devons tous respecter.

Tout le monde doit :

- respecter le matériel
- respecter les locaux
- respecter les autres enfants
- respecter les professionnels et leur travail
- respecter les horaires
- avoir un langage et un comportement dans le respect des autres.



Il est interdit de :

- de fumer
- de sortir sans autorisation d'un professionnel du service
- de filmer les autres enfants et les professionnels
- de photographier les autres enfants et les professionnels
- de commettre un vol.



Tout acte de violence ou de dégradation est interdit.

Les autorisations de sortie :

Votre enfant a le droit de sortir de l'unité Rimbaud lorsque son état psychologique le permet.

Il pourra sortir pour aller dans le parc de l'hôpital avec un professionnel du service.

Ses autorisations de sortie à votre domicile peuvent être de durée variable.

Seuls les représentants légaux peuvent venir chercher votre enfant lors de sorties.

Vous devez remplir un document « permission » pour qu'un proche vienne chercher votre enfant à votre place.

Le document « permission » vous est remis par le personnel de l'unité.

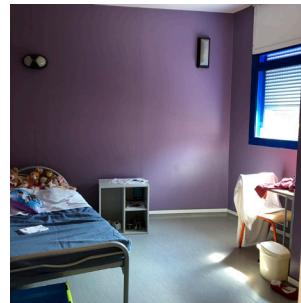
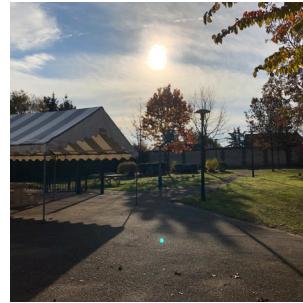
La personne qui vient chercher votre enfant doit avoir sa pièce d'identité.

Vous devez donner le nom de cette personne aux professionnels de l'unité.

En cas de retour de votre enfant dans son école pendant son hospitalisation :

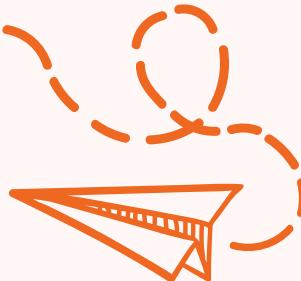
Vous serez sollicités en premier pour assurer le transport de votre enfant vers son école.

Les lieux de vie de lors de l'hospitalisation





Sa sortie



Sa sortie de l'hôpital

La date de la sortie de l'hôpital de votre enfant vous est annoncée quelques jours avant.

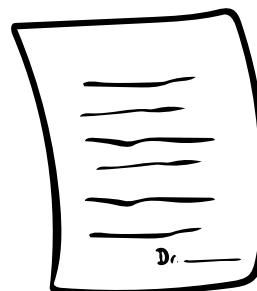
Un responsable légal et le partenaire de soins prenant en charge l'enfant doivent être présents à la sortie.

Le représentant légal est un parent ou un tuteur.

Vous avez un rendez-vous avec le médecin le jour de la sortie de votre enfant.

Ce rendez-vous permet de :

- faire le bilan de ce qui s'est passé pendant le séjour de votre enfant à l'hôpital ;
 - connaître les médicaments que votre enfant doit prendre ;
 - savoir quelles sont les prochains rendez-vous de votre enfant.
-
- Une ordonnance vous est donnée par le médecin.



Annexes



- Accès à l'hôpital
- Questionnaire de satisfaction
- Hygiène et qualité
- Les frais de séjour
- Accès au dossier médical
- Liste des affaires à apporter
- Autorisation de prise en charge de l'enfant
- Plaintes et réclamations
- Fiches administratives
- Coordonnées utiles

Toute l'actualité du Centre Hospitalier du Rouvray :

Site internet : www.ch-lerouvray.fr

 @CHRouvray

 chrouvray76

 @CHRouvray76

 Centre Hospitalier du Rouvray

YouTube

Accès à l'hôpital :

En voiture :

Le Centre Hospitalier du Rouvray est situé à Sotteville-lès-Rouen, à 15 minutes de Rouen.

En train :

Au départ de Paris :

liaison à destination de Rouen Rive Droite assurée par les trains SNCF corail intercitys, de la gare Paris Saint-Lazare.

En métro et en bus :

Depuis la gare SNCF de Rouen : prendre le métro, direction Saint-Étienne du Rouvray-Technopôle.

Arrêt : Hôtel de ville, Sotteville-lès-Rouen.

Puis prendre le bus F3 direction Oissel-Pôle Multimodal d'Oissel

Arrêt : Sotteville-lès-Rouen - C.H. du Rouvray



Pour plus de détails, rendez-vous sur :

- un site de cartographie en ligne (www.mappy.fr, www.viamichelin.fr, etc.)
- le site internet www.voyages-sncf.com
- le site internet www.reseau-astuce.fr

Accès à l'hôpital (2)

 Rues

 Avenues

 Ligne du F3 (BUS)

 Métro



Hygiène :

Programme 2021

Le Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN) définit la réalisation d'un programme annuel d'actions visant à prévenir les infections contractées à l'hôpital.

Les actions de ce programme concernent :

■ La prévention :

- Actualisation de protocoles relatifs à la lutte contre les infections no-socomiales.
- Programme d'action sur le bon usage des antibiotiques.
- Semaine sécurité patient.
- Journée mission mains propres.

■ La surveillance :

- Surveillance des infections survenues au cours de l'hospitalisation ou présentes à l'admission des patients.
- Surveillance de la qualité de l'eau.
- Surveillance de l'hygiène des surfaces.
- Surveillance des accidents d'exposition au sang en lien avec le service de santé au travail.

▪ **La formation - information :**

- Formation en hygiène des services techniques.
- Diffusion du livret d'hygiène à l'intention des personnels des unités de soins.
- Maintien d'une veille des connaissances et d'une sensibilisation en hygiène hospitalière pour le personnel soignant via les après-midis de l'hygiène.

▪ **L'évaluation :**

- Évaluation des pratiques professionnelles sur l'utilisation des produits hydro-alcooliques.
- Suivi de la traçabilité des activités des agents de bio nettoyage.
- Évaluation sur le tri des déchets issus de l'activité de soins.
- Évaluation sur le bon usage des antibiotiques.

À travers ce programme, l'objectif du Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales est que chaque patient bénéficie d'une qualité et d'une sécurité des soins optimisées vis-à-vis du risque hygiène.

Qualité :

Vous pouvez consulter les rapports d'évaluation de notre établissement :

- sur le site internet de la Haute Autorité de Santé (www.has-santé.fr)
- vous pouvez également les demander au cadre de l'unité.

Cultes :

Dans le cadre de l'hospitalisation de l'enfant, vous pouvez si vous le souhaitez rencontrer le représentant du culte de votre choix.

Pour vous mettre en relation avec ce représentant , vous pouvez contacter le bureau des entrées au 02 32 95 10 04.

Accès aux informations administratives et au dossier médical :

Toutes les informations concernant l'enfant, constituent son dossier patient.

Il est possible d'accéder à ce dossier dans le respect de la réglementation en vigueur.

Vous pouvez en faire la demande écrite auprès du Directeur de l'établissement en y joignant la photocopie de votre pièce d'identité en cours de validité.

Courrier à envoyer à :

Centre Hospitalier du Rouvray

A l'attention du Directeur d'établissement

4, rue Paul Eluard PB 45

76301 Sotteville-lès-Rouen cedex

Un formulaire type de demande de communication de dossier médical est à votre disposition au service de l'accueil ou sur le site internet du Centre Hospitalier du Rouvray :

- Rubrique Patients
- Droits et Devoirs

Les frais de séjour :

Le séjour dans un établissement de santé est payant. Il comprend :

- un « prix de journée » d'hospitalisation complète (prise en charge médicale et soignante).
- un « forfait journalier » qui représente votre contribution aux prestations à caractère hôtelier.

Si vous êtes assuré social et possédez une mutuelle, l'assurance maladie couvre 80 % des frais de séjour, pendant les trente premiers jours et 100 % au-delà.

Dans certains cas (Affection de Longue Durée ou ALD), vous pouvez bénéficier d'une prise en charge à 100 % dès le premier jour ; parlez-en à votre médecin.

Dans tous les cas, le forfait journalier reste à payer, même si vous bénéficiez d'une prise en charge à 100 %.

Le reste à charge des frais de séjour et le forfait journalier peuvent être réglés par votre mutuelle ou CMUC (couverture maladie universelle complémentaire).

Les frais de séjour :

À noter :

Les tarifs des frais d'hospitalisation en vigueur sont affichés au bureau des entrées.

Au cas où vous avez des difficultés pour payer les frais de séjour qui resteront à votre charge, demandez au personnel de contacter le service social de votre unité.



Consultation sur place : gratuite sauf si copies demandées.

Transmission des documents par courrier : prévoir un coût par copie + frais d'envoi postal par lettre recommandée avec accusé de réception (LR/AR).

Pour tout autre renseignement,
s'adresser au service facturation :
au 02 32 95 18 71
ou
fraisdesejour@ch-lerouvray.fr

Liste des affaires à apporter :

Soins d'hygiène :

- Gel douche
- Shampoing
- Soins d'hydratation
(crème et soins spécifiques)
- Brosse à dent + dentifrice
- Brosse à cheveux/peigne
- Serviettes/Gants de toilette
(si souhait de la famille)
- Serviettes hygiéniques
- 1 paire de chausson
- 1 manteau (selon saison,
bonnets et écharpes)
- 1 maillot de bain

Objets personnels : Doudou

Vêtements :

- Pyjamas (5 au minimum)
- Tee shirt manches longues
ou courtes (5 minimum)
- Gilets/pulls (4 minimum)
- Pantalons (5 minimum)
- Sous-vêtements (7 paires
de chaussettes/7 culottes)
- 1 paire de chaussure
- Livres/magazines
- Quelques petits jouets
- Jouets électroniques MP3
- Photos

*Il est interdit d'apporter tout
objet faisant des photographies.*

Questionnaire de satisfaction :

Vous pouvez répondre aux questions ci-dessous.

Elles nous permettent d'améliorer le fonctionnement de l'unité.

Êtes-vous content de votre accueil au bureau des entrées ?

Oui

Non

Êtes-vous content de votre accueil dans l'unité Arthur Rimbaud ?

Oui

Non

Les professionnels répondent-ils à toutes vos questions ?

Oui

Non

Savez-vous quel est le métier de chaque professionnel de l'unité Arthur Rimbaud ?

Oui

Non

Les professionnels vous donnent-ils des explications sur la maladie de l'enfant ?

Oui

Non

Les professionnels vous donnent-ils des explications sur les médicaments donnés à l'enfant ?

Oui Non

Les professionnels vous donnent-ils des explications sur les conditions d'hospitalisation de l'enfant (visites, appels téléphoniques, ...) ?

Oui Non

Êtes-vous satisfait de l'hospitalisation de l'enfant ?

Oui Non

Êtes-vous content de l'organisation de la sortie de l'enfant ?

Oui Non

Avez-vous des remarques et des suggestions à faire ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Merci pour vos réponses.

Vous pouvez donner ce questionnaire à un professionnel de l'unité.

Autorisation de prise en charge de l'enfant

Je soussigné(e),.....

Né(e) le à

Demeurant à

Titulaire de l'autorité parentale sur l'enfant hospitalisé

.....

Né(e) le à

Demeurant à

OU

Tuteur de l'enfant hospitalisé

.....

Né(e) le à

.....

Demeurant à

Autorisation de prise en charge de l'enfant

Autorise à agir à cet effet par le Juge des Tutelles par une ordonnance en date du jointe au présent certificat,
Donne l'autorisation, en qualité de

.....

1. De réaliser pour l'enfant tous examens, investigations, interventions et imageries, nécessités par son état, y compris l'anesthésie générale.
2. Pour que l'enfant participe à toutes les activités et sorties de l'Unité Régionale d'Hospitalisation pour Enfant et Adolescent « Arthur Rimbaud », y compris les activités sportives.
3. Pour que les enseignants de l'école Arthur Rimbaud à prendre contact auprès des enseignants des établissements scolaires où a été scolarisé l'enfant.
4. Pour que l'enfant soit pris en charge par les professionnels en action de formation : les étudiants (médecine ou autres disciplines) et les personnels médicaux et non médicaux ayant lieu auprès des patients
- 5. Pour que mon enfant soit photographié dans le cadre de l'identito-vigilance ainsi que dans le cadre des activités de l'unité.**

Fait à Sotteville-lès-Rouen
Le
Signature

Consentement d'hospitalisation libre d'un mineur

Je soussigné(e) M.....
Né(e) le..... à
Demeurant.....

Titulaire de l'autorité parentale sur l'enfant.....
Né(e) le..... à
Demeurant.....

OU

Tuteur de l'enfant.....
Né(e) le..... à
Demeurant.....

Autorisé à agir à cet effet par M. le Juge des Tutelles par une ordonnance
en date du jointe au présent certificat,

Consent, ce jour, à son hospitalisation au Centre Hospitalier du Rouvray
dans l'unité Arthur RIMBAUD.....

Fait à Sotteville-lès-Rouen
Le
Signature

Plaintes et réclamations :

Qui sont les médiateurs ?

Il existe 2 médiateurs : le médiateur médecin et le médiateur non médecin.

Ils chercheront des solutions pour améliorer la prise en charge de l'enfant.

Votre mécontentement concerne l'organisation des soins ou le fonctionnement médical de l'unité, le médiateur médecin sera compétent :

Dr Tamara BEDNAREK

Contact : Tamara.BEDNAREK@ch-lerouvray.fr

Dans tous les autres cas, ce sera le médiateur non médecin :

Mme Caroline FAUCOMPRES

Contact : Caroline.FAUCOMPRES@ch-lerouvray.fr

Toutes vos réclamations ou plaintes sont prises en compte par l'établissement.

Etape 1 :

Vous pouvez vous exprimer oralement au responsable de l'unité si vous n'êtes pas content de la prise en charge de l'enfant.

Etape 2 :

Vous pouvez écrire à Mme Camille ABOKI, directrice adjointe chargée de la qualité, des usagers et des affaires juridiques à l'adresse suivante : **Centre Hospitalier du Rouvray, 4 rue Paul Eluard PB 45, 76301 Sotteville-lès-Rouen cedex**
ou par email : Camille.ABOKI@ch-lerouvray.fr.

Etape 3 :

Vous pouvez être mis(e) en relation avec un médiateur.

Commission des usagers :

La CDU (Commission des Usagers) fait le lien entre l'établissement et les usagers.

Elle contribue à améliorer l'accueil et la prise en charge des patients.

Elle veille au respect de vos droits.

Elle peut examiner vos plaintes et réclamations.

Composition de la CDU de l'établissement :

Fonctions	Titulaire / Suppléant
Représentant légal de l'établissement ou la personne désignée à cet effet	Mme Camille ABOKI, directrice adjointe chargée de la qualité, des usagers et des affaires juridiques
Médiateur médecin	Titulaire : Dr Tamara BEDNAREK Suppléant : Dr Jean-Michel PASQUIER
Médiateur non médecin	Titulaire : Caroline FAUCOMPRESZ Infirmière Suppléant : Ludivine RAVASY Cadre supérieure de santé

Fonctions	Titulaire / Suppléant
Représentants des usagers	<p>Titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Noëlle DOMBROWSKI (UDAF76) 06 42 85 04 19 / dokinoe@orange.fr - Evelyne CADEC (UNAFAM) 06 51 62 59 00 / evelynecadec@yahoo.fr <p>Suppléants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Céline BARE (Génération Mouvement Les Aînés Ruraux de Seine-Maritime) 06 60 55 81 84 / laurencebare@free.fr - André BOCQUET (UNAFAM) andre-claudine.bocquet@wanadoo.fr
Président de la CME ou son représentant parmi les membres de cette commission	Titulaire : Dr Gaël FOULDRIN
Représentant de la commission des soins infirmiers de rééducation et médico-techniques	Titulaire : Mme Cathy LEROUX

Représentant du personnel	Titulaire : Agathe CHOPART Suppléant : Étienne CORROYER
Représentant du conseil de surveillance	Nathalie LECORDIER Suppléant : Léa PAWELSKI
Personnalités qualifiées	Valérie JEGOU, directrice des soins, coordinatrice générale des soins Sophie LESENS, coordinatrice de la démarche qualité



Fiche administrative

Nous vous invitons à compléter cette fiche administrative.
Cela nous permet de compléter le dossier administratif de votre enfant.
Vous pouvez donner cette fiche à un professionnel de l'unité.
Merci.

Nom / Prénom de l'enfant :
Né(e) le :

Lieu de vie de l'enfant :

Parents Établissement Famille d'accueil

Adresse :

Téléphone :

Renseignements familiaux :

Père :

Nom / Prénom :

Date de naissance :

Adresse complète :

Téléphone :

Emploi :

Mère :

Nom / Prénom :

Date de naissance :

Adresse complète :

Téléphone :

Emploi :

Situation matrimoniale du couple parental :

- Vie commune Séparé Divorcé Autre

En cas de séparation, jugement Juge aux affaires familiales (JAF) :

- oui non

Fratrie :

Nom / Prénom	Date de naissance	Lieu de vie	Scolarité / Emploi

Scolarité :

Classe fréquentée :

Nom de l'établissement :

Adresse :

Téléphone :

Professeur principal / référent scolaire

(préciser la fonction) :

Aménagements scolaires :

Aucun Plan d'accompagnement personnalisé (PAP)

Projet d'accueil individualisé (PAI)

Médecin scolaire : Infirmière scolaire :

Suivi médical :

Médecin traitant :

Ville :

Psychiatre traitant :

Structure :

Autre :

Prises en charge :

Orthophoniste :

Psychomotricienne :

Psychologue :

Autre :

Mesure sociale :

Mesure administrative : **oui** **non**

Nature de la mesure :

- Aide éducative à domicile (AED)
- Aide éducative à domicile renforcée (AEDR)
- Mesure d'accompagnement pour les adolescents (MAPA)
- Soutien maintien à domicile (SMD)
- Mesure d'observation et de soutien à la parentalité (MOSP)
- Technicien d'intervention sociale et familiale (TISF)

Mesure judiciaire : **oui** **non**

Juge des enfants (JE) :

Nature de la protection :

- Aide éducative en milieu ouvert (AEMO)
- Soutien maintien à domicile (SMD)
- Placement
- Mesure judiciaire d'investigation éducative (MJIE)
- Mesure d'observation et de soutien à la parentalité (MOSP)

Date de dernière audience :

Inspecteur chargé de la protection de l'enfance / Inspecteur enfance famille :

.....

Téléphone :

Mail :

Éducateur référent Aide sociale à l'enfance (ASE) :

.....

Téléphone :

Mail :

Si placement, établissement d'accueil :

Chef de service :

Mail :

Référent de l'enfant :

Modalités de visite auprès de l'enfant :

Mère :

- Visite libre (VL)
- Visite médiatisée (VM)
- Visite en présence d'un tiers (VEPT)

Fréquence :

Père :

- Visite libre (VL)
- Visite médiatisée (VM)
- Visite en présence d'un tiers (VEPT)

Fréquence :

Fratrie :

- Visite libre (VL)
- Visite médiatisée (VM)
- Visite en présence d'un tiers (VEPT)

Fréquence :

Renseignements divers :

Protection sociale :

Assuré(e) (Nom/Prénom) :

N° S.S : _ / _ _ / _ _ / _ _ / _ _ _ / _ _ _ / - / _ _

Caisse d'assurance maladie :

Mutuelle :

Affection de longue durée (ALD) :

Handicap :

Reconnaissance Maison départementale pour personnes handicapées :

oui **non** **en cours**

N° dossier MDPH :

Droits accordés :

- Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)
- Matériel pédagogique adapté
- Auxiliaire de vie scolaire (AVS)
- Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)
- Institut médico éducatif (IME)
- Institut thérapeutique éducatif et pédagogique (ITEP)
- Pôle de compétence et de prestation externalisée (PCPE)

Échéance de la notification :

Documents fournis :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Attestation de Sécurité Sociale | <input type="checkbox"/> Carnet de Santé |
| <input type="checkbox"/> Mutuelle | <input type="checkbox"/> Bulletin scolaire |
| <input type="checkbox"/> Carte d'identité | <input type="checkbox"/> Bilan psychologique |
| <input type="checkbox"/> Notification (MDPH)
Maison départementale
pour personnes handicapées | <input type="checkbox"/> Bilan neuropsychologique |
| <input type="checkbox"/> Jugement (JAF)
Juge aux affaires familiales | <input type="checkbox"/> Bilan orthophonique |
| <input type="checkbox"/> Jugement (JE)
Juge des enfants | <input type="checkbox"/> Bilan psychomoteur |
| | <input type="checkbox"/> Bilan d'éducation spécialisée |
| | <input type="checkbox"/> Compte-rendu médical |

Autre :

- Les représentants légaux ont été informés des modalités de fonctionnement de l'unité (appels téléphoniques, visites, entretiens médicaux).

Fiche remplie par : Date :

Signature :

Coordonnées utiles

Le CMP (Centre Médico-Psychologique) est une **unité d'accueil, d'orientation et de coordination**.

Les consultations sont proches de votre domicile, sans frais pour le patient et principalement sur rendez-vous.

Nous recevons les enfants et adolescents, de la naissance à 16 ans (accompagnés de leurs parents) pour des difficultés psychologiques. Nous soulignons l'intérêt d'un dépistage et d'une prise en charge précoces.

Le CMP est géré par le Centre Hospitalier du Rouvray, 4 rue Paul Éluard, 76301 Sotteville-lès-Rouen. Son financement est assuré par l'Assurance Maladie.

L'hôpital de jour accompagne des personnes dont l'état de santé nécessite des soins pendant la journée. Les séjours peuvent être continus ou discontinus (une à plusieurs demi-journées par semaine).

Cette alternative à l'hospitalisation complète permet de maintenir la personne dans son environnement et de prévenir des périodes de crise en diminuant l'intensité des symptômes.

La prise en charge en hôpital de jour se fait **sur prescription médicale**. **Votre médecin psychiatre vous orientera vers la structure de soins adaptée la plus proche de votre lieu d'habitation.**

Structures	Adresses	Téléphone	Horaires
Centre de soins de Buchy pour enfants et adolescents	267 Rue aux Juifs, Buchy (76750)	02 32 80 88 20	Du lundi au vendredi de 9h à 17h
Centre médico-psychologique Charles Perrault pour enfants et adolescents	40 rue Colette, Saint-Étienne-du-Rouvray (76800)	02 35 65 09 69	Du lundi au vendredi de 9h à 17h
Centre médico-psychologique de Duclair pour enfants et adolescents	394 Avenue Anatole France, Duclair (76480)	02 35 37 60 60	Du lundi au vendredi de 9h à 17h
Centre médico-psychologique d'Elbeuf pour enfants et adolescents	13 Rue Boucher de Perthes, Elbeuf (76500)	02 35 77 00 59	Du lundi au vendredi de 9h à 17h

Structures	Adresses	Téléphone	Horaires
Centre médico-psychologique - antenne de Grand-Couronne pour enfants et adolescents	21 Rue Pasteur Apt. 17 - Résidence Foyer Soleil, Grand-Couronne (76530)	02 35 67 72 26	Nous contacter
Centre médico-psychologique de Grand-Quevilly	Avenue du Président Kennedy, Le Grand-Quevilly (76120)	02 35 68 50 00	Du lundi au vendredi de 9h à 17h
Centre médico-psychologique - antenne de Montville pour enfants et adolescents	1 Rue Jules Deconihout, Montville (76710)	02 35 33 66 64	Nous contacter
Centre médico-psychologique Mosaique pour enfants et adolescents	16 bis Rue Bouquet, Rouen (76000)	02 35 88 19 66	Du lundi au vendredi de 9h à 17h

Structures	Adresses	Téléphone	Horaires
Centre médico-psychologique de Neufchâtel-en-Bray enfants et adolescents	19A Rue des cordelières 2ème étage - Appt 10, Neufchatel-en-Bray (76270)	02 35 93 06 22	Du lundi au vendredi de 9h à 17h
Centre médico-psychologique de Oissel pour enfants et adolescents	55 Rue de la Paix, Oissel (76350)	02 35 66 52 83	Du lundi au vendredi de 9h à 17h
Centre médico-psychologique de Petit-Quevilly pour enfants et adolescents	1 Rue Denis Papin, Le Petit-Quevilly (76140)	02 35 73 07 08	Du lundi au vendredi de 9h à 17h
Centre médico-psychologique du Plateau pour enfants et adolescents	Centre de Soins du Plateau 575 Avenue du Maréchal Juin, Bois-Guillaume (76230)	02 32 80 93 50	Du lundi au vendredi de 9h à 17h

Structures	Adresses	Téléphone	Horaires
Centre médico-psychologique de Rouen pour enfants et adolescents	45 Rue de Sotteville, Rouen (76000)	02 35 73 17 50	Du lundi au vendredi de 9h à 17h
Centre médico-psychologique de Saint-Saëns pour enfants et adolescents	4 Rue Félix Faure, Saint-Saëns (76680)	02 32 19 02 60	Du lundi au vendredi de 9h à 17h
Centre médico-psychologique des Sources pour enfants, adolescents et adultes	1 bis avenue des Sources, Forges-les-Eaux (76440)	02 35 09 33 80	Du lundi au vendredi de 9h à 17h Adultes : Du lundi au vendredi de 9h à 16h30
Centre médico-psychologique d'Yvetot pour enfants et adolescents	1 bis Rue Haëmers, Yvetot (76190)	02 32 70 47 80	Du lundi au vendredi de 9h à 17h

Structures	Adresses	Téléphone	Horaires
Maison de l'adolescent	11 Allée Eugène Delacroix, Rouen (76000)	02 32 10 97 30	Périodes scolaires : Ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 20h Permanence le samedi matin, de 9h à 13h Vacances scolaires : Ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 17h
Antenne maison de l'adolescent d'Elbeuf l'entre temps	13 Rue Boucher de Perthes, Elbeuf (76500)	02 35 78 13 00	Nous contacter
Antenne maison de l'adolescent de Forges-les-Eaux	1 bis avenue des Sources, Forges-Les-Eaux (76440)	02 35 09 33 80	Nous contacter
Antenne maison de l'adolescent d'Yvetot	1 bis rue Jules Haëmers, Yvetot (76190)	02 32 70 47 80	Nous contacter

Structures	Adresses	Téléphone	Horaires
Hôpital de jour Adosphère	2 bis Rue Pierre Semard, (76800) Saint-Étienne-du-Rouvray	02 32 91 51 00	Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30
Hôpital de jour Bleu Soleil	10 Rue Françoise Dolto, (76800) Saint-Étienne-du-Rouvray	02 32 91 04 04	Du lundi au vendredi de 9h à 17h
Hôpital de Jour Arc en Ciel	10 Rue Charles Flavigny, (76500) Elbeuf	02 35 77 17 41	Du lundi au vendredi de 9h à 17h
Hôpital de jour de Jumièges	955 Route de Yainville, (76480) Jumièges	02 35 37 33 51	Du lundi au vendredi de 9h à 17h
Hôpital de jour La Court'échelle	575 Avenue du Maréchal Juin, (76230) Bois-Guillaume	02 32 80 93 40	Du lundi au vendredi de 9h à 17h
Hôpital de jour L'Aubier	1 A Rue Denis Papin, (76140) Le Petit-Quevilly	02 35 62 05 05	Du lundi au vendredi de 9h à 17h

Divers :

Structures	Contacts
Commission Départementale des Soins Psychiatriques (ARS de Normandie)	Téléphone (standard) : 02 31 70 96 96 Site internet : https://www.normandie.ars.sante.fr/
Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA)	Téléphone. : 01 42 75 79 99 Courriel : cada@cada.fr Site internet : www.cada.fr
Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)	Téléphone : 01 53 73 22 22 Site internet : www.cnil.fr

Structures	Contacts
<p>Tribunal de Grande Instance de Rouen / Juge des libertés et de la détention / Procureur de la République</p>	<p>Téléphone : 02 35 52 87 52</p>
<p>Département de la Seine-Maritime - Aide sociale à l'enfance de Rouen</p>	<p>Adresse : 23 Rue de Crosne, (76000) Rouen Téléphone : 02 76 51 64 90</p>
<p>Association Départementale pour l'Aide à l'Enfance d'Évreux</p>	<p>Adresse : 2 Rue Arsène Meunier, (27000) Évreux Téléphone : 02 32 39 79 60</p>
<p>Aide Sociale à l'Enfance Département de la Seine Maritime (A.S.E) de Dieppe</p>	<p>Téléphone : 02 32 14 08 40 Adresse : 45 Rue d'Écosse, (76200) Dieppe</p>
<p>Aide Sociale à l'Enfance Département de la Seine Maritime (A.S.E) du Havre</p>	<p>Téléphone : 02 32 74 61 00 Adresse : 32 Rue Pierre Brossolette, (76600) Le Havre</p>

Structures	Objets	Adresses / Contacts
<p>Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)</p>	<p>Représenter l'ensemble des familles et défendre leurs intérêts – Services de tutelle et aide aux tuteurs familiaux.</p>	<p>6 Rue le Verrier, (76130) Mont-Saint-Aignan</p> <p>Téléphone : 02 76 51 71 44</p> <p>Courriel : contact@udaf76.fr</p>
<p>Union Fédérale des Consommateurs : UFC - Que choisir</p>	<p>Information, aide, défense, représentation des consommateurs et usagers. <i>Association agrée Santé et Environnement.</i></p>	<p>12, rue Jean Lecanuet, (76000) Rouen</p> <p>Téléphone : 02 35 70 27 32</p> <p>Courriel : ufcquechoisirrouen@free.fr</p>
<p>Union Nationale des Amis et Familles des Malades Mentaux (UNAFAM)</p>	<p>Soutien aux amis et familles des malades mentaux. Permanence : Tous les mardis, de 15h à 18h ou sur rendez-vous.</p>	<p>CH du Rouvray 4 Rue Paul Eluard - BP 45 - (76301) Sotteville-lès-Rouen</p> <p>Téléphone : 02 35 62 05 15</p> <p>Courriel : 76@unafam.org</p> <p>Site internet : http://unafam76.org</p>

Structures	Adresses	Téléphone	Horaires
Centre Hospitalier de Dieppe	Avenue Pasteur, (76202) Dieppe	02 32 14 76 76	Ouvert 24 h/24
Nouvel Hôpital de Navarre	62 Route de Conches, (27022) Évreux	02 32 31 76 76	Ouvert 24 h/24
Groupe Hospitalier du Havre (GHH) - Hôpital Pierre Janet	47 Rue de Tourneville, (76600) Le Havre	01 84 19 06 02	Ouvert 24 h/24

Structures	Contacts
<p>Association « Regain »</p> <p>Objectif : Coordination des activités thérapeutiques mises en œuvre par le Centre Hospitalier du Rouvray pour les besoins des patients et participation au financement des séjours thérapeutiques.</p>	<p>Téléphone : 02 32 95 12 34</p> <p>Adresse : Centre Hospitalier du Rouvray 4 Rue Paul Éluard - BP 45 - (76300) Sotteville-lès-Rouen</p> <p>Courriel : regain.association@free.fr</p>

Structures	Contacts
Maison départementale des personnes handicapées de l'Eure	<p>Téléphone : 02 32 31 96 13</p> <p>Adresse : 11 Rue Jean de la Bruyère, (27000) Évreux</p>
Maison Départementale des personnes handicapées de Dieppe	<p>Téléphone : 02 32 18 86 87</p> <p>Adresse : 1 av Pasteur, (76204) Dieppe CEDEX</p>
Maison départementale des personnes handicapées du Havre	<p>Téléphone : 02 32 31 96 13</p> <p>Adresse : 89, boulevard de Strasbourg, (76600) Le Havre</p>
Maison départementale des personnes handicapées de la Seine-Maritime	<p>Téléphone : 02 32 18 86 87</p> <p>Adresse : 13 Rue Poret de Blosseville, (76100) Rouen</p>

Pour tout autre renseignement, s'adresser au service de l'accueil :
au 02 32 95 18 88 ou bde@ch-lerouvray.fr